Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20260416-D202624-DE

Mairie de TAULÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 16 avril 2026 à dix-huit heures minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CREACH Gilles, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).
Date convocation : 10 avril 2026

Conseillers en exercice : 23 **Présents** : 21 **Votants** : 21

Étaient présents : CREACH Gilles, Maire de Taulé.

Les adjoints : GOARNISSON Aude, LEMEUNIER Denis, BOZEC Marie-Claire, KERRIEN Ronan

Les conseillers délégués : BOULANGER Régine (absente pour cette délibération arrivée :18h26), DANIÉLOU Céline, HORELLOU Denis, POCHARD Frédéric, SALAUN Benoît

Les conseillers : LE BERR Mickaël, MEUDEC Dominique, MOAL Hélène, LE GUERCH Eric, PAUGAM Sandrine (absente pour cette délibération arrivée : 18h17), MARTIN Erwan, CHEVALLIER Carine, DE BLASIO Stefano, KERGUIDUFF Claudine, PERROT Arnaud

Absents excusés : KERSCAVEN François donne pouvoir à CREACH Gilles, BLONS Béatrice donne pouvoir à MEUDEC Dominique, KERBRAT Morgane donne pouvoir à GOARNISSON Aude
Absents :

A été élu secrétaire de séance : Denis LEMEUNIER

Arrêté portant délégation de fonctions et délégation de signature pour une mesure provisoire d'admission en soins psychiatrique à GOARNISSON Aude et BOZEC Marie-Claire

Le Maire de la commune de Taulé,
Vu le CGCT et notamment son article L.2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;
Vu l'article L. 2122-20 du CGCT mentionnant que les délégations accordées par le Maire en application des articles L. 2122-18 et L. 2122-19 subsistent tant qu'elles n'ont pas été rapportées ;
Vu le procès-verbal de l'élection de GOARINSSON Aude et BOZEC Marie-Claire au poste d'adjointes en date du 20 mars 2026 ;
Vu la délibération du 20 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au maire ;
Considérant que, pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soit assurée par les adjoints au Maire ;

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20260416-D202624-DE

ARRETE

Article 1 :

Mesdames GOARNISSON Aude et BOZEC Marie-Claire 1er adjoint au Maire, et 3eme adjointe au Maire ont délégation de signature pour une mesure provisoire d'admission en soin psychiatrique.

Article 2 :

Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat du Maire.

Article 3 :

La signature des pièces et actes devra être précédée de la formule suivante « par délégation du Maire »

Article 4 :

Ampliation de cet arrêté sera transmise :

- au registre des actes de la mairie,
- au représentant de l'Etat,
- au receveur municipal,
- et sera publiée et notifiée à l'intéressé.

Notifié à l'élu, Aude GOARNISSON
Le

Notifié à l'élu, Marie-Claire BOZEC
Le

Le Maire,
Gilles CREACH

MAIRIE DE TAULE
FINISTERE

Le Maire
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (par voie postale au 3, contour Motte-35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.